

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 1

Déposée par Madame ou Monsieur : Mme PALACIO

Qualité : - Membre - Suppléant

Article 1: Etablissement de l'Union

1. Inspirée par la volonté des ~~[peuples]~~ citoyens et des Etats d'Europe de bâtir leur avenir commun, cette Constitution établit une Union [appelée...], au sein de laquelle les politiques des Etats membres sont coordonnées, et qui gère, sur le mode fédéral, certaines compétences communes.
 2. L'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres.
 3. L'Union est ouverte à tous les Etats européens dont les peuples partagent les mêmes valeurs, qui les respectent, et qui s'engagent à les promouvoir en commun.
-

Explication :

Les plus récentes interprétations sur la double légitimité de l'Union font référence aux « citoyens » et aux « Etats » (cfr. Résolution du 14 janvier 2003 du Parlement européen)